

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1450

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Juvin, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony,  
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine,  
M. Boucard, M. Vermorel-Marques, Mme Louwagie, M. Portier et M. Le Fur

-----

**ARTICLE 1ER QUINQUIES A**

À l'alinéa 3, après le mot :

« modification »,

insérer les mots :

« , notamment en cas d'augmentation de la hauteur ou du niveau sonore de l'installation, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le repowering va avoir des incidences importantes sur la puissance et la hauteur des éoliennes.

Il est important que, dans ce cas, un examen au cas par cas soit mené.